



Puis je me retourné contre mon employeur par un dépôt de plainte

Par **franck12**, le **25/03/2013** à **18:36**

Bonjour

Il y a un an j'ai eu un AT assez grave. Je travaille dans une société de transport de mobil-home.

Lors du déchargement, le mobil home a ripé et est tombé sur le camion et m'a sectionné les 2 pouces. J'ai été opéré 3 fois, une seule greffe a fonctionné mais pas sur l'autre.

Dans ma société, on cotise pour une prévoyance qui me prend à 100/100 pour mon salaire. Il y a beaucoup d'acte de la vie que je ne peux pas faire. Il faut que je me fasse aidé.

J'ai des produits médicaux qui ne sont pas pris en charge par la mutuel ni la sécu, donc je les paye de ma poche. Je dois me faire appareiller par une prothèse que je dois payer 2700€.

Personne ne veut la prendre en charge. Je ne suis pas consolidé donc la prévoyance me dit qu'elle peut rien.

Puis je me retourné contre mon employeur par un dépôt de plainte ? Doit-il avoir une assurance pour ses salariés ? J'ai actuellement 1300€ par mois beaucoup de frais médicaux. Que puis-je faire pour percevoir une aide, un acompte sur mon invalidité ou autre

je vous remercie.